

Troisième Conférence des Ministres africains en charge des faits d'état civil

DECLARATION DE YAMOUSSOUKRO

Préambule:

Nous, Ministres africains en charge des faits d'état civil, réunis à notre troisième Conférence les 12 et 13 février 2015, à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, sous le thème, "Promouvoir l'utilisation de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil en appui de la bonne gouvernance en Afrique":

1. **Rappelant** la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, comme principes fondamentaux du droit de l'individu à une identité; la résolution 44/25 de 1989 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention relative aux droits de l'enfant; Article 7 (1); et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990, en particulier l'article 6 (2) qui stipule que «L'enfant est enregistré immédiatement dès sa naissance»;
2. **Pretenant noté** du rapport de la Commission de l'information et de la responsabilisation de la femme et de la santé des enfants (COIA) "*Tenir les promesses, mesurer les résultats*", et tenant compte de sa première recommandation qui stipule que "En 2015, tous les pays devraient avoir pris des mesures importantes pour établir un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et un bon fonctionnement des systèmes d'information de santé qui intègrent des données provenant des services sanitaires, des sources administratives et des enquêtes;"
3. **Félicitant** le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC) du lancement de l'Observation générale n°2 sur l'article 6 de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant de 1990;
4. Reconnaissant que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessitera des statistiques complètes, précises et actualisées provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil;
5. **Reconnaissant** la participation et la Déclaration de la Jeunesse Africaine relative à la promotion du développement du CRVS;
6. **Conscients** des progrès et des réalisations faits par de nombreux Etats membres dans la mise en œuvre des résolutions des deux dernières conférences, en particulier, dans la conduite de leurs évaluations complètes comme base pour l'élaboration de plans d'action pour l'amélioration de leurs systèmes de CRVS;

7. **Reconnaisant** que l'épidémie d'Ebola et les actes de terrorisme ont montré que la nécessité de l'enregistrement des faits d'état civil et des informations sur les causes de décès en temps réel, n'est plus une option mais un impératif;
8. **Reconnaisant** l'importance de l'état civil et les statistiques d'état civil dans le processus de l'agenda de développement de l'après 2015, pour un développement inclusif et durable et l'Agenda 2063, pour une Afrique unie, prospère et pacifique;
9. **Reconnaisant** le rôle central des statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits de l'état civil, afin de fournir des données sur les politiques de santé, économiques et sociales, la bonne gouvernance et la reddition de comptes, et la promotion de la révolution des données;
10. **Nous associant** à la déclaration de Séoul de Septembre 2014 de la Première Conférence Internationale sur la gestion des identités, **soulignant** le rôle central de l'état civil pour l'établissement de systèmes de gestion d'identification robustes, **facilitant** l'accès des citoyens aux services sociaux, les mouvements transfrontaliers comme outils clés dans la gestion des catastrophes et des interventions;
11. **Appréciant** les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS), et **notant** le fait que cette année marque la fin du plan à moyen terme 2010-2015;
12. **Reconnaisant** les efforts déployés par le Groupe de base africain sur le CRVS dans l'appui technique et opérationnel pour les évaluations complètes et le développement des plans d'amélioration;
13. Prenant en compte les directives et les outils pour l'évaluation et la planification du CRVS développés par le groupe technique APAI-CRVS, les Principes et Recommandations des Nations Unies nouvellement révisés sur les statistiques des faits d'état civil ainsi que l'accent mis sur l'avancement de l'agenda CRVS africain par le Symposium Africain pour le Développement de la Statistique (ASSD);
14. **Prenant note** des approches novatrices de gestion et de leadership utilisées dans le fonctionnement de CRVS à travers le mécanisme du groupe de base mais notant également les risques inhérents des capacités humaines;
15. **Reconnaisant** que CRVS a le potentiel de fournir des informations sur les personnes, les lieux et les mouvements et les options de développement, d'où la nécessité d'intégrer l'emplacement et l'adresse dans les systèmes de CRVS;

16. **Reconnaissant** la contribution des organisations continentales, les partenaires internationaux au développement ainsi que le rôle du secteur privé et des organisations nongouvernementales dans l'amélioration de l'état civil et les statistiques d'état civil;
17. **Conscients** de l'importance du programme mondial sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil (CRVS) : *Plan d'investissement accru 2015-2024*, dans le but de l'enregistrement universel des naissances, décès, mariages, divorces et autres événements sociaux, notamment l'enregistrement des causes de décès;
18. **Apprécient** la participation accrue et continue des ministres africains de la santé dans l'amélioration de l'enregistrement des naissances et des décès, y compris la collecte d'informations sur les causes de décès;
19. **Soulignant** le rôle important du secteur de la santé dans la prestation des services de l'état civil afin d'assurer une approche coordonnée et intégrée pour relever les défis de l'amélioration des systèmes de CRVS en Afrique;
20. **Conscients** que certains pays africains sortent de situations de conflits, ou sont confrontés à des circonstances spéciales et auraient besoin d'appui technique;
21. **Reconnaissant** la nature omniprésente de la technologie de l'information dans les applications de CRVS et ses implications stratégiques pour l'économie de l'Afrique, et le rôle des jeunes dans la modernisation et l'amélioration de CRVS;
22. Reconnaissant qu'un système d'enregistrement des faits d'état civil complet et fonctionnel est une nécessité fondamentale pour la souveraineté des nations;
23. **S'appuyant** sur les résolutions de la première et seconde conférences des ministres africains en charge de l'état civil et notant la contribution de l'Afrique dans le développement du programme mondial sur CRVS.
24. **Recommandons ce qui suit :**

A. Sur le renforcement des capacités

- a. Mettre en œuvre une stratégie claire pour le développement durable des capacités sur le CRVS sur le continent, notamment par le biais d'accords de coopération intra-africaine;
- b. Forger des partenariats utiles avec les institutions techniques d'enseignement supérieur afin de s'approprier des avantages substantiels et technologiques à l'échelle nationale et continentale;

- c. Demander à l'OMS, en collaboration avec les organisations panafricaines et d'autres partenaires, d'intensifier leurs efforts en développant l'enregistrement des décès en temps réel et les causes de décès au niveau national;

B. Sur les droits humains

- d. Poursuivre activement l'idéal de « ne laisser aucun pays ni aucune personne en dehors » en particulier les personnes marginalisées y compris les réfugiés, les déplacés à l'intérieur des pays et les apatrides ainsi que la mise en œuvre de l'Observation générale sur l'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- e. Soutenir le développement de lignes directrices et des recommandations pour le maintien et la gestion de CRVS dans les situations de conflit et d'urgence ainsi que des circonstances particulières en faisant usage des expériences de pays ayant vécu ces situations;
- f. Demander au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour aider les pays à intégrer les questions de genre dans les systèmes de CRVS;

C. Sur le financement

- g. Que les pays africains s'engagent à prendre la responsabilité du financement et du maintien de nos plans de CRVS nationaux et, le cas échéant, mobiliser des ressources pour couvrir le déficit de financement;
- h. Demander aux organisations panafricaines (CUA, CEA, BAD) de mettre en place un mécanisme de financement pour APAI-CRVS;
- i. Lancer un appel aux partenaires, pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie APAI-CRVS conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide;
- j. Approuver le renouvellement du plan à moyen terme de cinq ans de 2016-2020;

D. Sur la technologie

- k. Adopter une attitude de développement durable de l'état civil et des systèmes connexes en utilisant des informations appropriées et les technologies de communication qui répondent aux fonctions juridiques, administratives et statistiques de l'état civil;

E. Sur les prestations de service

- l. Établir un schéma organisationnel solide avec les services de santé et les autres secteurs concernés pour améliorer la prestation du service d'enregistrement au niveau administratif le plus proche possible;
- m. Établir des liens solides entre l'état civil et des systèmes d'identité nationaux dans les efforts pour gérer une identité juridique et améliorer la prestation des services et la gouvernance;

F. Sur la mise en œuvre de politiques basées sur des faits

- n. Analyser et diffuser les statistiques de l'état civil quel que soit le niveau de l'exhaustivité comme étant un moyen de montrer l'état du système et son développement;
- o. Demander aux pays africains d'établir une infrastructure appropriée d'adresses nationales afin d'optimiser l'utilité des systèmes CRVS;

G. Sur la contribution de l'Afrique à l'agenda mondial

- p. Partager l'expérience APAI-CRVS globalement, dans les fora internationaux, pour influencer l'innovation;

H. Sur le renforcement des capacités de coordination

- q. Accélérer le renforcement des capacités du Secrétariat comme étant une question de nécessité économique et politique, et s'assurer que les ressources humaines et financières nécessaires sont mises à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions régaliennes pour la mise en œuvre de l'APAI-EVRC et répondre à la demande sans cesse croissante de l'appui technique des pays ;

I. Sur la décennie de l'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS)

- r. Nous recommandons que les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, déclarent la décennie 2015-2024 comme décennie pour repositionner le CRVS dans les agendas de développement régionaux et nationaux et exhortons les gouvernements à répondre par des mesures appropriées.
- s. Aussi, recommandons l'instauration d'une journée dans l'année comme journée africaine de l'état civil.

J. CRVS, agenda du développement Post 2015 et Révolution des données

- t. Invitons le Secrétaire Général des Nations Unies à traiter lors de la 46ème session de la Commission statistique des Nations Unies du développement du CRVS dans le continent africain dans le contexte de l'agenda post 2015 de développement en général et de la révolution des données spécifiquement.

Nous exprimons notre profonde gratitude à la République Islamique de Mauritanie pour avoir accepté d'abriter la 4^e Conférence des Ministres africains en charge de l'Etat civil en 2016.

Fait à Yamoussoukro

Le 13/02/2015